



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

---

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence :

JEUDI 14 MAI 2020 à 18 h 55

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Beloeil, province de Québec.

---

#### Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil  
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville  
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire  
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

#### Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie  
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière  
M. Jean Clément, directeur adjoint aux infrastructures, départ 19 h 10

---

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation du quorum**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 avril 2020**
5. **Conseil d'administration**
  - 5.1. Présentation des orientations stratégiques 2020-2021
  - 5.2. Dépôt des déclarations – Normes sur l'information relative aux apparentés et les opérations 2020-2021
6. **Ressources humaines**
  - 6.1. Remerciement -Départ à la retraite - Directeur adjoint aux infrastructures
  - 6.2. Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes
  - 6.3. Adoption de l'organigramme de la RISIVR
  - 6.4. Évaluation initiale sur l'équité salariale
7. **Finances**
  - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 10 avril au 14 mai 2020
  - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 10 avril au 14 mai 2020
  - 7.3. Octroi de contrat – étude de potentiel archéologique – Arkéos inc.
  - 7.4. Offre de services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols - Caserne de pompier projetée sur le lot 4 555 318 du cadastre du Québec



## 8. Politiques et règlements

- 8.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
- 8.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2020-015 en matière de contrôle du suivi budgétaire de la RISIVR
- 8.3. Politique d'approvisionnements de la RISIVR
- 8.4. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2020-013 - Gestion contractuelle
- 8.5. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2020-016 - Régie interne
- 8,6 Politique spéciale et procédures portant sur la COVID-19

## 9. Points d'information

- 9.1. Liste des interventions du mois d'avril 2020
- 9,2 Coûts assurance collective - diminution 60 % frais dentaire

## 10. Correspondance

- 10,1 Dépôt des résolutions membres de la Régie - Amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie
- 10,2 Dépôt des résolutions membres de la Régie - Dépôt de la demande d'aide financière - Programme (RÉCIM) – Volet 2

## 11. Varia

## 12. Période de questions du public

## 13. Clôture de l'assemblée

---

# PROCÈS-VERBAL

CA-2020-05-065

### 1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 h 55.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers de la Régie que la présente séance soit tenue à « huis clos » et que les membres du conseil et la direction de la Régie soient autorisés y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et/ou téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,





IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard  
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, sans public par visioconférence avec l'enregistrement de la séance pour diffusion via le site web de la Régie.

ADOPTÉE

## 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

**CA-2020-05-066**

## 3. Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### Points reportés :

- 7.4 Offre de services professionnels – Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – Caserne de pompier projetée sur le lot 4 555 318 du cadastre du Québec
- 8.3 Politique d'approvisionnements de la RISIVR
- 8.6 Politique spéciale et procédures portant sur la COVID-19

ADOPTÉE

**CA-2020-05-067**

## 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 avril 2020

---

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 avril 2020 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 9 avril 2020 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 avril 2020.

ADOPTÉE

## 5. Conseil d'administration

**CA-2020-05-068**

### 5.1 Présentation des orientations stratégiques 2020-2021

---

ATTENDU QU'une présentation des orientations stratégiques 2020-2021 a été faite au conseil par le directeur incendie et la secrétaire-trésorière ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confirmer ces orientations stratégiques 2020-2021 de la Régie et de donner le mandant au directeur incendie et à la secrétaire-trésorière de les mettre en place.

ADOPTÉE

## **5.2 Normes sur l'information relative aux apparentés et les opérations interentités**

Pour se conformer au chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés, les organismes municipaux doivent présenter, par voie de note complémentaire dans leurs états financiers, de l'information relative aux apparentés et sur les opérations conclues avec ceux-ci. Les administrateurs suivants ont déposé leur identification des apparentés à la Régie :

- M. Normand Teasdale
- M. Yves Corriveau
- M. Martin Dulac
- Mme Diane Lavoie
- M. Denis Parent
- M. Yves Lessard

## **6. Ressources humaines**

### **6.1 Remerciement - Départ à la retraite - Adjoint aux infrastructures**

Tous les membres du conseil d'administration prennent le temps d'adresser leurs plus sincères remerciements pour les 44 ans de loyaux services du directeur adjoint, M. Jean Clément qui a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Son implication et son engagement remarquables pour le SSI de Mont-Saint-Hilaire ainsi que pour la RISIVR méritent d'être soulignés. Il a relevé plusieurs défis et géré une multitude d'événements durant sa carrière : le verglas de 1998, le déraillement de train de 1999, la construction de la caserne 31, la mise en place d'une équipe spécialisée en hauteur et espace clos. Ce ne sont que quelques exemples où Jean a su se démarquer, nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée.

Le conseil invite M. Jean Clément à signer le livre d'or de la Régie.

*Départ de M. Jean Clément, 19 h 10*

### **CA-2020-05-069**

### **6.2 Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes**

ATTENDU QUE madame Claire Deschênes a été embauchée initialement le 25 avril 2019 afin de pallier le congé parental de madame Audrey Cliche et que son contrat a été reconduit à deux reprises en raison de postes laissés vacants dans la structure administrative ;

ATTENDU QUE le contrat de madame Deschênes devait prendre fin le 5 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le poste de commis administratif est actuellement dépourvu de titulaire de poste ;

ATTENDU QUE la greffière adjointe est actuellement en congé sans solde depuis le 24 février 2020 et devrait être absente jusqu'au 24 août 2020 approximativement ;





ATTENDU QUE madame Deschênes est à l'emploi de la RISIVR depuis un peu plus de douze mois ;

ATTENDU QUE madame Deschênes sera en congé du 8 au 26 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard  
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la prolongation du contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes à titre de secrétaire jusqu'au 10 septembre 2020, en raison de 24,5 heures par semaine, au taux horaire de 31,04 \$.

Que son congé soit autorisé avec deux semaines avec solde en utilisant sa banque de vacances 2019 et 2020 et une semaine sans solde.

D'autoriser l'octroi d'avantages sociaux, tels le régime de retraite simplifié (RRS) et l'assurance collective, si éligible en vertu du contrat de l'assureur

ADOPTÉE

#### **CA-2020-05-070**

##### **6.3 Adoption de l'organigramme de la RISIVR**

---

ATTENDU QUE la structure de l'état-major a été modifiée le 6 mai 2019 ;

ATTENDU QU'UN poste de secrétaire-trésorier a été créé et que madame Sylvie Gosselin a été nommée à ces fonctions ;

ATTENDU QUE le poste de trésorier a été aboli ;

ATTENDU QUE le poste de directeur a été substitué pour le poste de directeur incendie et que monsieur Pierre-Damien Arel a été nommé à ces fonctions ;

ATTENDU QUE monsieur Jean Clément a annoncé son départ à la retraite et sa dernière journée travaillée fût le 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

ATTENDU QUE le poste de greffier a été converti en poste de greffier adjoint en raison de la création du poste de secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'organigramme de la RISIVR tel que présenté et d'approuver les changements suivants, considérant les modifications antérieures énoncées dans le contexte :

- Abolition du poste de chef de division aux stratégies tactiques à temps partiel ;
- Abolition du poste de directeur adjoint aux infrastructures

ADOPTÉE

#### **CA-2020-05-071**

##### **6.4 Évaluation initiale sur l'équité salariale**

---

ATTENDU QUE la *Loi sur l'équité salariale* prévoit une évaluation initiale sur l'équité salariale à toute entreprise comprenant 10 salariés et plus ;



ATTENDU QUE la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST) recommande que les résultats soient affichés au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020, puisqu'il s'agit d'un regroupement de services ;

ATTENDU QUE l'avis de négociation en vue de la prochaine convention collective doit être envoyé au plus tard le 2 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE la conseillère en ressources humaines détient les qualifications nécessaires pour procéder à un tel exercice ;

ATTENDU QUE les coûts engendrés par une firme externe varient de 4000 \$ à 5000 \$.

ATTENDU QUE le budget 2021 doit être déposé lors de la séance du conseil d'administration du 9 septembre 2020

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder dès maintenant à l'évaluation initiale sur l'équité salariale et octroyer le mandat à l'interne à madame Marie-Ève Chavarie, CRHA, et conseillère en ressources humaines pour le compte de la RISIVR.

ADOPTÉE

## 7. Finances

### CA-2020-05-072

#### 7.1 Déboursés par chèque pour la période du 10 avril au 14 mai 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 10 avril au 14 mai 2020 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 10 avril au 14 mai 2020, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Chèque annulé (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèque no : 669 à 706)	162 674,12 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE</b>	<b>162 674,12 \$</b>





- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

**CA-2020-05-073**

**7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 10 avril au 14 mai 2020**

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2018-004 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* et aux termes de la résolution numéro CA-2018-12-93 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 10 avril au 14 mai 2020 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;  
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac  
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 10 avril au 14 mai, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
<b>Paiements directs et prélèvements préautorisés</b>	
Fournisseurs	307 318,50 \$
<b>Transferts électroniques</b>	
Paie et autres	227 434,01 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>	<b>534 752,51 \$</b>

ADOPTÉE

**CA-2020-05-074**

**7.3 Octroi de contrat – Étude de potentiel archéologique – Arkéos inc.**

ATTENDU QUE la résolution CA 2019-06-079 autorisait la Régie à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme RECIM ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accueilli favorablement la demande de la Régie et que le projet de construction de la caserne 21 est admissible à une aide financière en vertu du programme RECIM ;

ATTENDU QUE pour se conformer aux exigences du MAMH, la Régie doit obtenir une lettre de ministère de la Culture et des Communications, dans laquelle il sera indiqué que le terrain projeté pour la construction de la caserne 21 ne présente pas de potentiel archéologique ;

ATTENDU QUE pour obtenir une telle lettre du MCC, la Régie doit faire faire une étude de potentiel archéologique par une firme spécialisée en la matière ;



ATTENDU QUE la Régie a invité 2 firmes spécialisées à soumettre une offre de service, soit les firmes Arkéos inc. de Montréal et Ethnoscop de Boucherville ;

ATTENDU QUE la firme Ethnoscop de Boucherville nous a signifié ne pas soumettre d'offre de service ;

ATTENDU QUE seule la firme Arkéos inc. de Montréal nous a soumis une offre de service.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau  
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat d'étude de potentiel archéologique pour le terrain portant le numéro de lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères à la firme Arkéos inc. société d'expertise en recherches anthropologiques de Montréal pour la somme de 8 623,13 \$ incluant les taxes ; les fonds sont disponibles à même le règlement d'emprunt numéro 2018-011.

ADOPTÉE

#### **7.4 Offre de services professionnels – Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – Caserne de pompier projeté sur le lot 4 555 318**

---

Point reporté à une séance ultérieure.

### **8. Politiques et règlements**

#### **8.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu**

---

AVIS DE MOTION est donné par Diane Lavoie à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le Règlement no 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ayant pour objet l'énonciation des personnes ayant le pouvoir de dépenser et d'octroyer des contrats pour le compte de la Régie.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et une copie dudit règlement leur est remise pour étude et commentaires avant qu'il ne soit adopté.

#### **8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2020-015 en matière de contrôle du suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu**

---

AVIS DE MOTION est donné par Yves Lessard à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le Règlement no 2020-015 en matière de contrôle du suivi budgétaire de la Vallée-du-Richelieu ayant pour objet l'établissement des règles reliées à l'approbation des crédits, à l'autorisation des dépenses, à la préparation du budget, aux dépassements et aux revenus.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et une copie dudit règlement leur est remise pour étude et commentaires avant qu'il ne soit adopté.





### **8.3 Politique d'approvisionnements de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu**

---

Point reporté à une séance ultérieure.

### **8.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2020-013 concernant la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu**

---

AVIS DE MOTION est donné par Yves Corriveau à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le Règlement no 2020-013 concernant la gestion contractuelle de la Vallée-du-Richelieu ayant pour objet l'établissement des règles de conduite dans l'octroi de contrats publics, l'octroi de contrat de gré à gré, les appels d'offres, le lobbying et les conflits d'intérêts.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et une copie dudit règlement leur est remise pour étude et commentaires avant qu'il ne soit adopté.

### **8.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2020-016 concernant la régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu**

---

AVIS DE MOTION est donné par Martin Dulac à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le Règlement no 2020-016 concernant la régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu lequel a pour objet l'établissement des règles de fonctionnement du conseil d'administration, la tenue des finances, le rôle des administrateurs et dirigeants de la Régie.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et une copie dudit règlement leur est remise pour étude et commentaires avant qu'il ne soit adopté.

### **8.6 Politique spéciale et procédures portant sur la COVID-19**

---

Point reporté à une séance ultérieure.

## **9. Points d'information**

---

9.1 Liste des interventions du mois de mars 2020

9.2 Coûts assurance collective – diminution 60 % frais dentaire

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

## **10. Correspondance**

---

10.1 Dépôt des résolutions membres de la Régie - Amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie

10.2 Dépôt des résolutions membres de la Régie - Dépôt de la demande d'aide financière - Programme (RÉCIM) – Volet 2



## 11. Varia

---

## 12. Période de questions du public

---

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

CA-2020-05-075

## 13. Clôture de l'assemblée

---

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau  
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 19 h 33.

ADOPTÉE

### CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je soussignée Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Normand Teasdale  
Président d'assemblée  
Président du conseil d'administration

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Secrétaire d'assemblée  
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.